

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE DE HAUTE-TARENTEISE



DATE DE CONVOCATION :

Le 15 juin 2015

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE :	34
NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :	23
NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS :	11
- AYANT DONNE POUVOIR :	5

Le lundi 21 septembre 2015 à 19h, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conférences de la salle Planjo sur la Commune de Sainte Foy Tarentaise, sous la Présidence de Monsieur Gaston PASCAL MOUSSELARD.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Messieurs Jean-Luc CRETIER, Michel GIRAUDY, Georges TRESALLET (Bourg-Saint-Maurice)
Monsieur Gilles FLANDIN, (Les Chapelles)
Madame Arlette NOIR, Monsieur Jean-Claude FRAISSARD (Montvalezan)
Messieurs Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET (Sainte-Foy-Tarentaise)
Madame Marie-Agnès ARPIN, Messieurs Jean-Luc PENNA, Fabien RAISSON (Sééz)
Mesdames Séverine FONTAINE, Maud VALLA, Messieurs Gilles MAZZEGA, Xavier TISSOT, Jean-Christophe VITALE (Tignes)
Madame Audrey NALIN, Monsieur Gérard MATTIS (Val d'Isère)
Messieurs Alain EMPRIN, Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

ETAIENT EXCUSES :

Madame Emmanuelle VAUDEY (pouvoir à Gérard MATTIS), Messieurs Jean-Pierre MOREL (pouvoir à Gilles FLANDIN), Léon EMPEREUR (pouvoir à Paul CUSIN-ROLLET), Laurent HANICOTTE (pouvoir à Jean-Claude FRAISSARD), Olivier PETIT (pouvoir à Fabien RAISSON).

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Arlette NOIR

N° 2015-48 ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE COLLECTE ET TRANSPORT DU VERRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE DE HAUTE TARENTEISE

Le Président rappelle que le marché de collecte et transport du verre sur le territoire de la Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise arrive à échéance le 31 octobre 2015.

Une annonce a été publiée le 19 juin 2015 sur la plate-forme dématérialisée des marchés publics, le 22 juin 2015 au bulletin officiel des annonces des marchés publics, et le 25 juin 2015 au journal officiel de l'union européenne en vue de la passation d'un nouveau marché.

La date limite de remise des offres était fixée au 14 août 2015 à 12h00. A l'issue du délai, un candidat, l'entreprise GUERIN LOGISTIQUE a déposé une offre.

La durée du marché est fixée à 4 ans à compter du 1er novembre 2015.

Le prix unitaire proposé par l'entreprise GUERIN LOGISTIQUE pour la prestation de collecte et de transport est de 46.75 € TTC / tonne.

La commission d'appel d'offres s'est réunie les 17 et 24 août 2015, et suite à l'analyse de l'offre, propose d'attribuer le marché à la société GUERIN LOGISTIQUE.

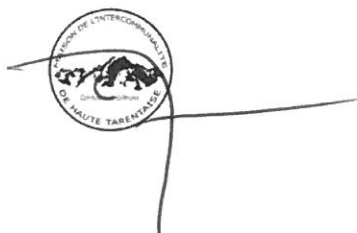
Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **AUTORISER** le Président à signer les pièces du marché, et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président,

Gaston PASCAL MOUSSELDARD



The image shows a circular official stamp of the 'Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise' with a signature written over it. The stamp contains the text 'MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE DE HAUTE TARENTEISE' and a logo depicting a mountain range. The signature is a long, horizontal line that extends to the right of the stamp.